# **THÈME 4 : POUR LA RENOVATION DU SYNDICALISME**

(Rapporteurs : Jean-Paul Beauquier, Guillaume Delmas, Roger Ferrari, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Frédérique Rolet, Daniel Robin)

#### **Sommaire**

## 1. INTRODUCTION

- 1.1 « La crise économique et sociale mondiale
- 1.2 « la mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social français (...) »
- 1.3 « Cette situation doit pousser le syndicalisme (...) »
- 1.4 « Les derniers congrès du SNES et de la FSU (...) »
- 1.5 « Le lien actifs-retraités (...) »
- <u>1.6</u> « favoriser l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix (...) 2. LA FSU
- 2.1 Introduction
- 2.1.1 « La nécessité d'établir un rapport de force social puissant (...) »
- 2.1.2 « Les résultats des dernières élections professionnelles » (...)
- 2.2 L'avenir de la FSU
- 2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération
- 2.4 Règles de fonctionnement de la FSU

## 3. SNES

- 3.1 État des lieux
- 3.2 Le SNES dans le débat politique
- 3.3 Une communication offensive et cohérente
- 3.4 L'engagement militant
- 3.5 La syndicalisation
- 3.6 La formation syndicale
- 4 . LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

#### 1 1. INTRODUCTION

- 2 **1.1** La crise économique et sociale mondiale que nous connaissons aujourd'hui se
- 3 traduit en Europe par des interrogations sur la nature de la construction de cette
- 4 dernière et ouvre le débat sur les réformes à effectuer. En 2008, la crise était
- 5 venue des banques mais n'avait pas amené à des réorientations des **politiques**
- 6 alors qu'elle procédait bien d'un dérèglement structurel des systèmes
- 7 **économiques européens et américain**. L'insuffisance de la demande due
- 8 notamment à la faiblesse des salaires, le manque d'activité et de compétitivité
- 9 **des économies** ont été sources d'un recours grandissant à l'emprunt. La situation
- produite par l'endettement des États et la spéculation financière a conduit nombre
- 11 d'entre eux à la crise et l'imposition de plans d'austérité qui n'ont fait qu'aggraver
- 12 les choses, alors qu'il faudrait créer les conditions d'une relance de la croissance
- 13 par une hausse des salaires, une autre politique fiscale, un pôle financier au service
- 14 du développement économique et social et en levant les contraintes que
- 15 représentent les traités européens.
- 16 **1. 2** En France, la deuxième partie de la mandature de N. Sarkozy aura vu
- 17 s'accentuer la présidence de Sarkozy a accentué... (Depuis 2007) la

18 mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social français et 19 l'instrumentalisation de la crise financière et économique pour imposer des plans 20 d'austérité de plus en plus drastiques. Les intentions désormais affichées très 21 clairement, notamment par le Premier ministre, de revenir sur le système de 22 protection sociale, l'influence grandissante du grand patronat communiquant aux 23 responsables européens ses projets en termes de flexibilité accrue du travail, le 24 poids des agences de notation sur les politiques nationales, posent corrélativement 25 la question de l'efficacité de l'action syndicale. De larges mouvements de contestation ont eu lieu dans plusieurs pays européens (Grèce, Roumanie, Italie, 26 27 Espagne, Portugal, Grande Bretagne...) en réaction aux plans d'austérité, mais le 28 syndicalisme européen peine toujours à unifier ses forces pour impulser des actions coordonnées. De nombreux syndicats ont pris une part 29 30 active aux luttes nationales (Grèce, Espagne, Portugal, Royaume-31 Uni...). La CES doit aujourd'hui prendre en compte ces luttes et les 32 revendications qu'elles portent, et offrir des perspectives de coordination autre que de stériles "euromanifestations" qui ne sont 33 jamais assorties du moindre mot d'ordre de grève ou même d'une 34 menace de grève. Elle ne peut cependant y parvenir qu'à la condition 35 de proposer des plates-formes de nature à créer une réelle 36 mobilisation, mais également en modifiant son mode de 37 fonctionnement et en faisant la démonstration de son indépendance 38 par rapport aux institutions européennes. 39

En France, l'unité syndicale née lors de la lutte contre le projet de réforme des 40 41 retraites a permis de rassembler des millions de citoyens, toutes générations confondues, dans des manifestations puissantes et nombreuses. Cependant, les 42 43 divergences sur la stratégie d'action la plus opportune, l'objectif d'associer les salariés des petites entreprises éloignés des structures syndicales ont 44 conduit à un ralentissement du rythme des actions. Cependant, les 45 divergences sur la stratégie d'action, sur le contenu de la réforme et 46 l'obstination gouvernementale ont conduit à un ralentissement du 47 rythme des actions. Si le choix de modalités d'action les plus 48 susceptibles de rassembler et une plate-forme minimaliste ont 49 permis le maintien de l'unité, ils ont aussi débouché sur l'échec du 50 mouvement alors que les mobilisations étaient importantes et 51 massives. 52

53 Le gouvernement ayant fait le choix de mépriser l'expression émise par les salariés 54 par le biais de leurs organisations représentatives et de dénier tout sens aux 55 mobilisations, le rapport de forces a été insuffisant ; le gouvernement a fait passer sa réforme et rendu plus difficile à l'avenir l'action syndicale même si le 56 syndicalisme a amélioré son image dans l'opinion. Ni le passage en force de la 57 réforme gouvernementale, ni l'éventuelle alternance politique, ne 58 doivent influer sur la détermination de l'action syndicale et son 59 indépendance au moment même où le syndicalisme a amélioré son 60 61 image dans l'opinion.

1.2L'inter-professionnelle a perduré mais, fragilisée, elle a été dans l'incapacité de se mettre d'accord sur une actualisation de la plate-forme de janvier 2009, s'est peu à peu morcelée, n'a proposé depuis l'automne 2010 que des modalités d'action plus symboliques que de nature à créer un rapport de forces. Les mouvements comme celui des indignés qui contestent les politiques libérales ne

62

63 64

65

- se sont pas imposés en France. Les ONG sont amenées à pallier de plus en plus de carences des États et suscitent des engagements mais sur des questions ciblées. La contestation sociale reste présente, dans les entreprises où des luttes pour les salaires et l'emploi sont nombreuses, dans l'Éducation où la journée de grève du 27 septembre a rassemblé largement, mais l'unification des luttes des différents secteurs de nature à créer un puissant mouvement n'a pu se faire.
- 74 **1.3** Cette situation doit pousser le syndicalisme à s'interroger sur plusieurs points 75 et prendre des dispositions pour retrouver un véritable rôle de défense des salariés et de conquête de nouveaux droits ; quelle stratégie construire face à un 76 77 gouvernement intransigeant faisant fi de la légitimité des acteurs sociaux ? 78 Comment dépasser le stade d'un syndicalisme de l'unité d'action pour aller 79 vers un syndicalisme unitaire de proposition ? Comment penser le rapport 80 au politique dans un contexte préélectoral où s'impose la nécessité d'un projet alternatif? Le SNES propose de développer l'unité d'action sur 81 des bases claires (objectifs, revendications) avec l'ensemble des 82 organisations syndicales si possible, sinon avec celles qui ont les 83 mêmes préoccupations. Le syndicalisme doit aussi être porteur de 84 revendications qui augmenteront sa capacité à peser effectivement 85 sur les décisions (renforcement du paritarisme, moyens syndicaux 86 accrus, droit de veto des comités d'entreprises...) et de modalités 87 d'actions (grève pouvant aller jusqu'à la grève reconductible...). La 88 plate-forme revendicative, l'action et la démocratie syndicale 89 doivent être privilégiées sous peine d'institutionnalisation de notre 90 syndicalisme. Le rapport au politique doit se renouveler par la 91 multiplication des rencontres avec les partis politiques 92 progressistes, pendant et en dehors des périodes électorales, pour 93 leur faire connaître notre projet éducatif et les revendications que 94 95 nous portons avec la majorité des personnels, afin de peser sur leurs 96 programmes.
- La situation actuelle, celle d'un tournant pour notre modèle de société, doit conduire à une accélération de la réflexion sur la façon de rassembler les salariés, de rendre le syndicalisme plus apte à porter l'intérêt général de définir le sens à donner au bien commun et, de renouveler la façon de penser le rapport au politique. Il faut réfléchir à la forme et aux structures d'un nouvel outil syndical.
- 102 1.4 Les derniers congrès du SNES et de la FSU avaient écarté la piste de la 103 confédéralisation, acté les limites de l'élargissement aux autres versants de la FP, 104 jugé nécessaire la construction d'un nouvel outil syndical avec les autres 105 organisations syndicales partageant notre conception d'un syndicalisme de 106 transformation sociale, unitaire, de lutte et démocratique dans son fonctionnement. 107 L'insuffisante appropriation collective de ce mandat de la FSU n'a pas permis de 108 créer une véritable dynamique de mise en œuvre ; il s'agit d'analyser plus finement 109 les causes de cette situation : attachement à un syndicalisme de métier dont 110 certains craignent la perte d'identité ? Sens du mandat nécessitant 111 davantage d'explicitations ? Crainte de la dilution voire la disparition de 112 pratiques constitutives du syndicalisme porté par la FSU ? Méfiance par 113 rapport à des organisations syndicales qui peuvent apparaître parfois 114 comme des concurrents trop agressifs ? Pas plus que la FSU, le SNES ne s'est emparé de ce mandat pour en débattre localement avec les 115

- 116 syndiqués et la profession. Des tentatives avaient été faites après le
- 117 congrès de Perpignan, mais elles n'ont pas été suivies dans le
- 118 temps. On ne peut accuser la base de réticences alors que le débat
- 119 <u>n'a pas eu lieu. Il est urgent d'identifier les réserves quant à la mise</u>
- 120 en œuvre effective du mandat du congrès fédéral. Les blocages, s'ils
- 121 existent, ne pourront être levés que par le débat et l'intervention
- 122 des syndiqués.
- Dans tous les cas, il faut impulser le débat plus largement qu'actuellement, garder
- 124 notre objectif prioritaire de défense des salariés en pensant les revendications de
- 125 façon collective et en agissant pour la transformation sociale. Le contexte
- 126 économique et politique nécessite de se saisir de questions transversales pour
- construire des initiatives communes sur l'emploi, les salaires, les services publics...
- 128 D'ores et déjà, les organisations patronales se sont mises en ordre de bataille et
- ouvrent largement les questions des formes du travail, de la rémunération des
- salariés, du financement et du contenu de la protection sociale. La question du
- champ d'intervention de l'État est également posée par les libéraux ; tout cela rend
- impératif une réponse coordonnée des organisations syndicales. L'unité
- 133 syndicale doit se faire autour d'une plate-forme revendicative
- 134 <u>exigeante et sans en rabattre sur le contenu et les modalités</u>
- 135 <u>d'action. Cela implique de l'emporter sur les organisations</u>
- 136 syndicales qui se contentent d'accompagner le système.
- 137 La problématique des alliances et de la stratégie s'impose également du fait des
- nouvelles règles de représentativité. En 2013, la mesure de la représentativité aura
- pour effet de fixer la liste des organisations représentatives au niveau national;
- 140 déjà, dans la Fonction Publique, les récentes élections qui n'ont pas permis de faire
- 141 émerger clairement un type de syndicalisme peuvent faire bouger certains
- 142 équilibres et pratiques ; il est certain qu'il faudra anticiper et développer le débat
- avec l'ensemble des syndiqués si le SNES et la FSU veulent peser sur le cours des
- 144 choses et rester maîtres de leurs choix.
- **1.5** Le lien actifs-retraités est un élément statutaire de la FP et du Code des
- Pensions. 15 millions de retraités, 3,4 millions de pensionnés FP : il est crucial pour
- 147 le syndicalisme tout entier d'intégrer les salariés à la retraite.
- Le choix fait par le SNES et la FSU d'organiser les retraités aux côtés des actifs et
- dans les mêmes structures témoigne de la communauté d'intérêts entre eux ; pour
- maintenir l'adhésion des retraités, il convient aussi de prendre en compte les
- spécificités de leur situation au-delà de la période professionnelle (rupture avec la
- 152 FP pour l'évolution des pensions, etc.). La FGR-FP réunit les adhérents retraités du
- 153 SNES et ceux de la plupart des syndicats nationaux de la FSU, de l'UNSA, et de
- 154 **quelques syndicats** de FO, de Solidaires ; le SNES y assume des responsabilités
- dans les différentes instances ; la FGR-FP participe à l'intersyndicale des UCR.
- 156 Cette dimension unitaire originale ne doit-elle pas être prise en compte
- 157 dans la réflexion globale du SNES et de la FSU sur l'avenir du
- 158 syndicalisme? La FGR n'est pas un syndicat mais une association. Ce
- 159 qu'il faut c'est obtenir la participation de la Section fédérale des
- 160 Retraités de la FSU à cette intersyndicale UCR, d'une part parce que
- tous les syndicats de la FSU ne sont pas adhérents de la FGR, et
- 162 <u>d'autre part parce que la FGR ne représente pas l'image d'un</u>
- 163 syndicalisme de lutte, de transformation sociale contrairement au
- 164 SNES et à la FSU.

- 165 <u>Le congrès académique demande en conséquence que le SNES quitte</u>
- 166 la FGR. Cela lui permettra de récupérer tout son potentiel militant et
- 167 <u>les moyens financiers qui contribueront à faire vivre les SFR dont la</u>
- 168 vocation est de regrouper tous les retraités de tous les syndicats de
- 169 la FSU, y compris ceux de ses syndicats qui ne sont pas membres de
- 170 **la FGR.**
- 171 La réunification syndicale à laquelle travaille le SNES en sera
- 172 facilitée, le risque d'être englobé dans un amalgame d'associations
- ou de se retrouver lié à un pôle réformiste étant écarté au profit d'un
- 174 syndicalisme de luttes et de transformation sociale.
- 175 <u>Le Snes y retrouvera son indépendance, la FGR ne pouvant plus</u>
- 176 **prétendre parler en son nom.**
- 177 1.6 Enfin, face aux réponses coordonnées des dirigeants actuels, favoriser
- 178 l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix que ceux de la
- 179 mise à mal des acquis sociaux est nécessaire ; cela ne se fera pas sans
- 180 mobilisation des travailleurs dans les différents pays et sans projet
- 181 alternatif pouvant nourrir les programmes des partis progressistes se
- 182 présentant au suffrage. La période de campagne électorale qui s'ouvre en
- 183 France doit être l'occasion de Le syndicalisme doit porter un projet
- 184 global et des revendications qu'il faudra défendre quel que soit le
- 185 gouvernement en place, y compris pendant la période électorale qui
- 186 s'ouvre en France. Il doit s'inscrire dans une relation d'interpellation
- des partis politiques progressistes sur une base d'autonomie
- 188 **syndicale clairement réaffirmée. Il faut** renforcer le travail entrepris auprès
- des partis poli- tiques pour faire avancer nos propositions en matière de fiscalité,
- 190 emploi, conception de la Fonction Publique, protection sociale, pouvoir d'achat... de
- 191 porter tout particulièrement notre projet éducatif. **Il convient aussi de**
- 192 rappeler avec force le rôle des syndicats, interlocuteurs représentant
- 193 les salariés, rôle que veut nier Sarkozy en proposant
- 194 d'instrumentaliser le referendum notamment pour contourner les
- 195 **OS.**
- 196 Ce contexte renvoie également à la question des orientations et actions du
- 197 syndicalisme européen et international unitaire, et à la nécessité de
- 198 développer son poids, son influence, sa reconnaissance. C'est avec cet
- 199 objectif que le SNES continue de défendre la demande d'adhésion de la FSU
- 200 à l'ISP, la CES et la CSI.
- 201 Qu'est-ce que le syndicalisme international vient faire dans un
- 202 paragraphe sur les partis politiques ???? La réponse des dirigeants
- 203 actuels des différents pays européens à la crise consiste en la mise à
- 204 mal des acquis sociaux. Il faut tout faire pour coordonner les
- 205 mobilisations à l'international sans attendre que la CES et CSI
- 206 acceptent l'adhésion de la FSU.
- 207 **2. LA FSU**
- 208 **2.1 Introduction**

**2.1.1** La nécessité d'établir un rapport de force social puissant est apparue encore plus décisive ces dernières années face à une politique d'une rare agressivité, remettant en cause des éléments essentiels du pacte social et de plus aggravée par le contexte de crise que nous vivons. La FSU a un rôle important à jouer, elle l'a montré dans le cadre de l'intersyndicale interprofessionnelle et dans la fonction publique de l'État. En effet, les effectifs de personnels des secteurs dans lesquels la FSU est large- ment représentative sont importants et lui donnent un poids particulier dans ses liens avec les confédérations. Son renforcement dans ces secteurs reste une nécessité. Cependant son implantation et sa représentativité dans l'Éducation nationale ne peuvent faire oublier ses limites liées à une représentativité essentiellement dans la fonction publique de l'État, faible sur l'ensemble de la fonction publique, inexistante ailleurs. Cette situation entrave sa capacité à peser sur toutes les questions qui concernent les salariés, l'empêche de contribuer plus fortement à la construction d'actions en continu, touchant tous les secteurs.

209

210

211

212

213

214

215

216

217218

219

220

221

222

- 224 **2.1.2** Les résultats des dernières élections professionnelles confirment cette 225 nécessité. Certes, la FSU a conservé son poids relatif dans l'Éducation nationale, 226 mais les problèmes de participation liés pour beaucoup aux conditions de scrutin 227 (calendrier, modalité de vote...) l'ont conduite à perdre sa première place dans la 228 fonction publique de l'État. Cela traduit bien la fragilité de la FSU dont l'essentiel 229 des forces se concentre sur un ministère. Si le syndicalisme de métier est légitimé 230 par ces élections, nous devons nous interroger sur une exigence des personnels à 231 exprimer aussi, par leur vote, une meilleure prise en compte de leurs aspirations sur des sujets qui dépassent le cadre de leur métier et sur lesquels la FSU n'a pas 232 233 le poids et le champ d'intervention suffisants en terme de représentativité.
- 234 Le choix qui a été fait de présenter des listes fédérales plutôt que des listes mettant en avant les SN a sans doute contribué à 235 déstabiliser les personnels habitués à voter pour les CAP et le 236 237 syndicat qui les représente dans ce cadre. Il est d'ailleurs 238 remarquable que ce soit le SNES et le SNALC qui aient le plus perdu entre le vote CAP et le vote CT. Il faut en tirer les leçons pour les 239 prochaines élections professionnelles et présenter à cette occasion 240 une liste de SN suivie du sigle FSU. Il faut également travailler à la 241 lisibilité de la FSU et au lien SN FSU dans nos publications, 242 manifestations (logos, drapeaux, etc). L'autre difficulté à laquelle 243 nous avons été confrontés est la nouveauté du scrutin CT et le retard 244 de l'administration pour communiquer les informations, retard qui 245 s'est répercuté dans notre propre préparation. Mais alors que les 246 listes étaient FSU, les SN recevaient chacun de leur côté des 247 informations qui n'étaient pas toujours identiques, ni délivrées au 248 même rythme, ce qui a parfois pu nous mettre en difficulté. La 249 compilation informatique des résultats n'a pas rendu possible une 250 analyse fine par établissement, par département, nous privant d'un 251 outil qui nous permettait d'affiner notre stratégie de syndicalisation 252 et de présence sur le terrain. Il est impératif de faire un bilan fédéral 253 de ces élections 2011 pour préparer dès maintenant les élections 254 255 2014 qui auront lieu en même temps dans les 3 fonctions publiques 256 donc avec des modalités d'organisation très différentes. Le SNES et la FSU doivent dès à présent exiger le retour au vote papier à l'urne 257 sur le lieu de travail. 258

### 259 • **2.2 L'avenir de la FSU**

260

261262

263264

265266

267

268

269

270

271

- **2.2.1** La « loi sur le dialogue social » organise et structure le dialogue social de façon plus rigoureuse, donnant à chaque organisation syndicale un poids proportionnel aux résultats des élections, ce qui constitue un élément déterminant, en particulier dans le cadre des accords négociés. L'éparpillement de la représentativité syndicale dans la fonction publique, singulièrement dans la FPE, ne peut conduire qu'à des difficultés accrues pour construire rapidement un rapport de force de nature à peser sur les choix gouvernementaux et donc à un affaiblissement de l'efficacité du mouvement syndical. Le changement des règles de représentativité a conduit plusieurs organisations syndicales à rechercher, avec plus ou moins de succès, des alliances voire des rapprochements structurels. Ce processus est loin d'être terminé et la FSU ne peut rester spectatrice du remodelage du paysage syndical.
- 272 2.2.2 En effet si la légitimité de la FSU est reconnue, si elle est écoutée dans 273 nombre de domaines (Éducation, avenir de la fonction publique, place et rôle de 274 l'État, avenir et rôle des services publics), elle se trouve le plus souvent 275 formellement absente de toutes les discussions, de toutes les négociations sur des 276 sujets pourtant essentiels pour les personnels qu'elle représente (protection sociale, retraites, retraités, questions liées aux enjeux des politiques économiques, 277 278 environnementales et sociales). Cela affaiblit sa capacité à défendre ses 279 orientations mais aussi à peser réelle- ment sur ces choix.
- 280 2.2.3 C'est en ce sens qu'aujourd'hui la voie de l'autonomie a atteint ses limites et 281 doit être dépassée. La construction d'un nouvel outil syndical permettra que le point de vue de la FSU soit porté par les autres organisations 282 partie prenante dans les instances où elle n'est pas représentée et 283 284 réciproquement. Elle permettra aussi de renforcer la réflexion et l'action sur les questions de la fonction publique, grande absente 285 des luttes et mobilisations depuis des mois. Cela permettra à la FSU 286 287 de renforcer sa légitimité à impulser cette démarche et aux syndiqués de s'approprier des revendications qui dépassent le cadre 288 du métier et qui sont souvent communes avec l'interpro. 289
- 290 Il nous faut donc approfondir la démarche entreprise depuis le dernier congrès de 291 la FSU et aller au-delà de ce qui a été fait (colloques par exemple). Il nous faut à la 292 fois construire des collaborations plus effectives et en même temps éviter des 293 démarches qui pourraient être perçues comme des manœuvres d'appareils dont le 294 seul objectif serait leur survie. La construction d'un nouvel outil syndical n'aura de sens que si la CGT en est partie prenante. Sur des bases 295 revendicatives claires de lutte et de transformation sociale, cette 296 construction doit être ouverte à toutes les organisations syndicales 297 qui le souhaitent. Pour faire progresser ce mandat, il faut faire 298 299 preuve de volontarisme en menant de pair le débat, l'élaboration des 300 mandats et l'action. La FSU pourrait s'adresser aux autres organisations syndicales pour proposer la mise en place d'instances 301 permanentes dans lesquelles chacun conserve son identité mais qui 302 303 permettent de construire un contenu et des actions communes en 304 vue de l'élaboration de ce nouvel outil syndical.

### 305 Le SNES propose :

306

• de développer au plus proche du terrain, par le biais de stages syndicaux

- 307 et/ou d'heures d'information syndicales, des débats avec les syndiqués et plus 308 largement avec l'ensemble des personnels sur les perspectives de construction d'un
- 309 nouvel outil syndical qui n'aurait de sens que si la CGT en était partie
- 310 prenante;
- 311 \*d'organiser des débats avec tous les salariés (du public et du privé)
- et les syndiqués des organisations syndicales qui souhaitent 312
- 313 participer à cette construction.
- 314 • de développer des initiatives et actions communes tant au niveau national que 315
- de développer, au niveau national à tous les niveaux, le travail en commun 316
- 317 sur tous les dossiers dans le cadre de groupes thématiques qui doivent conduire à
- 318 l'élaboration de mandats communs, donc d'expressions communes dans les
- 319 instances de concertation, les médias et dans le cadre de l'action syndicale;
- 320 de construire un travail commun et régulier au niveau des structures
- 321 départementales et régionales qui doit trouver une traduction dans le cadre des
- différentes instances (CESER, CT) et dans les luttes sur le terrain. 322
- 323 Il s'agit bien d'abord de construire une mutualisation des réflexions et de l'action
- 324 syndicale pour l'ensemble des questions relevant du champ syndical, dans le but
- d'une meilleure efficacité et d'une meilleure prise en compte des aspirations de 325
- 326 l'ensemble des salariés. Il est clair que si cette démarche a tout son sens dans la
- 327 fonction publique, elle ne peut se limiter à ce seul secteur et doit donc concerner
- 328 l'ensemble du champ interprofessionnel.
- 329 Le SNES doit entamer cette démarche dès maintenant car le mandat
- existe déjà ; le congrès FSU de 2013 ayant alors pour tâche de faire 330
- le bilan de ce qui aura été engagé, d'approfondir la démarche et 331
- d'amplifier le mouvement. 332
- Le SNES proposera ces mandats lors du prochain congrès de la FSU. 333
- 334 • 2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération
- 335 2.3.1 L'organisation de la FSU comme fédération de syndicats nationaux reste
- 336 totalement pertinente. Les mandats fédéraux doivent se nourrir des positions des
- syndicats nationaux. Ils ne doivent pas être en contradiction avec ceux des 337
- 338
- syndicats nationaux dans leur champ de responsabilité sans être, pour autant, la 339 simple juxtaposition des mandats des différents syndicats. La Fédération joue un
- 340
- rôle essentiel pour susciter les débats, pour rechercher des synthèses, pour
- sensibiliser à la nécessité de surmonter les désaccords. Elle a aussi la lourde 341
- 342 responsabilité d'élaborer et de mettre en débat des positions fédérales sur les 343 sujets transversaux. Les difficultés rencontrées dans la construction de certains
- mandats (par exemple sur certains points concernant la formation des maîtres) ne 344
- 345 doivent pas conduire à une remise en cause de ces principes essentiels de notre
- 346 fédération.
- 347 **2.3.2** La campagne et le suivi des élections professionnelles aux CT des différents
- 348 ministères ont été construits par les syndicats nationaux concernés par chaque CT,
- 349 comme ce fut le cas auparavant pour les élections dans les DDI et aux CT des
- 350 conseils généraux et régionaux. Dans l'Éducation nationale le groupe des 10
- 351 syndicats nationaux a su construire les listes au CTM et aux CTA, et mener une
- 352 campagne articulant syndicalisme de métier et développement de thématiques plus
- 353 transversales. C'est bien dans cette voie qu'il faut poursuivre pour les prochaines

- élections Pour autant, des progrès doivent être faits vers une meilleure articulation entre la campagne des syndicats nationaux et la campagne fédérale, dans une association plus effective des forces fédérales au niveau local et dans une plus grande implication de la fédération dans les secteurs où les syndicats de la FSU ont besoin d'une aide importante.
- 2.3.3 Le dernier congrès de la FSU a décidé de la mise en place d'un secrétariat national afin de renforcer l'exécutif de notre fédération. Cette instance a su allier un ancrage fort de la quasi-totalité de ses membres dans leur syndicat national, tout en permettant de dégager des forces militantes pour le suivi quotidien et la préparation de différents dossiers essentiels. Le SNES tire un bilan positif du fonctionnement du secrétariat national de la FSU durant ces deux dernières années.
- Le fonctionnement s'est amélioré mais une plus grande efficacité dans la préparation des dossiers doit cependant être recherchée comme en attestent les difficultés rencontrées lors de la question des non-titulaires et d'une manière générale dans les interventions aux CDFN et BDFN. A chaque fois qu'un débat n'est pas suffisamment mené, la majorité des 70% pose problème.
- 371 **2.3.4** La création des sections fédérales des retraités (SFR) a donné une dimension fédérale au syndicalisme des retraités. Elle leur a permis de participer aux actions 372 des USR, de siéger dans des CODERPA, d'avoir une expression propre. Pourtant 373 374 leur place dans les instances fédérales, malgré le potentiel d'adhésions et de militantisme qu'elles représentent, demeure aléatoire et insuffisante. Comment 375 376 faire que leur reconnaissance interne soit manifeste et facilite leur efficacité? 377 Comment améliorer les relations entre les SFR et la structure nationale ? Nous devons continuer d'exiger la participation de la FSU dans l'intersyndicale des 378 379 retraités regroupant les UCR CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, ainsi que l'UNSA et la 380 FGR-FP.
- 381 2.3.5 La mise en place des conseils fédéraux régionaux était indispensable. Ces 382 conseils ont permis de donner une lisibilité régionale à la FSU tout en permettant la 383 construction démocratique de mandats fédéraux sur les dossiers régionaux, à un moment où ce niveau géographique voit ses responsabilités croître, en particulier 384 385 dans la définition des politiques publiques locales. Faut-il revoir le mode de fonctionnement des CFR ? Faut-il revoir leur place dans le fonctionnement 386 387 et dans les instances de la fédération ? Le choix de l'échelon 388 académique pour les élections au comité technique et la 389 rationalisation des structures administratives de l'éducation nationale (les inspections académiques deviennent des directions du 390 rectorat) renforcent encore cet échelon. Le congrès se prononce 391 392 pour que le CFR devienne délibératif.
- 393 2.3.6 Notre fédération de syndicats nationaux repose par son fonctionnement 394 interne sur les SN, les sections départementales et les courants de pensée. Le 395 maintien indispensable de cet équilibre conduit à des difficultés de construction des 396 instances fédérales afin de ne pas trop s'éloigner du principe « un syndiqué, une 397 voix ». La réorganisation de la composition du CDFN a permis de construire un 398 équilibre acceptable entre toutes ces contraintes. La composition actuelle du BDFN, 399 avec l'arrivée de nouveaux syndicats, pose aujourd'hui un sérieux problème. Le 400 SNES qui représente 39,5 % des syndiqués, représente 7 % des voix dans la partie 401 du BDFN réservée aux syndicats nationaux. La composition du BDFN doit être revue 402 dans le même esprit que celle du CDFN.

- 404 2.4.1 Dès lors qu'il s'agit de valider une orientation ou une proposition élaborée, la
- 405 règle de la majorité qualifiée à 70 % reste pertinente, car, dans de tels cas, en
- 406 l'absence de cette majorité, aucun mandat, aucune décision n'est effectivement
- 407 adoptée, ce qui impose de nouvelles réflexions collectives en particulier lorsque la
- 408 proposition a recueilli plus de 50 % des voix. Mais il y a des cas ou la mise en
- 409 œuvre de cette règle conduit à une absurdité et un manguement grave à la
- 410 démocratie puisque c'est alors, dans ces cas, la position qui a retenu le moins de
- voix qui devient la position fédérale. C'est ce qui s'est passé pour le vote 411
- 412 concernant la signature par la FSU du protocole d'accord sur les non-titulaires.
- 413 Cette situation a aussi montré que certains débats doivent être
- 414 mieux préparés et discutés pour que chacun arrive dans les
- instances dûment mandaté sur les questions à l'ordre du jour. 415
- 416 Le SNES proposera une modification statutaire au prochain congrès de la FSU :
- 417 « lorsque l'application de la majorité qualifiée à 70 % conduirait à valider comme
- position fédérale la position avant recueilli le moins de voix, la majorité qualifiée est 418
- 419 abaissée à 50 % ». Enfin la majorité qualifiée à 70 % des suffrages exprimés,
- 420 associée au décompte en suffrage exprimés des abstentions, revient à compter les
- 421 abstentions en contre et exiger une majorité de fait bien supérieure. Ne faut-il pas
- 422 ne prendre en compte que les « pour » et les « contre » dans le décompte des voix
- 423 pour l'application de la majorité qualifiée à 70 % ? oui mais déjà voté au
- congrès SNES de 2009. 424
- 425 3. SNES

- 3.1 État des lieux
- 427 **3.1.1** Comme toutes les organisations syndicales, le SNES est confronté à une
- 428 situation difficile qui résulte de multiples facteurs : des attaques sans précédent de
- 429 la part d'un pouvoir qui fait du passage en force contre les forces sociales un axe
- 430 idéologique, une situation économique désastreuse, un sentiment d'impuissance qui
- 431 se développe dans une partie de la population parfois accentué par l'impression
- 432 d'absence d'alternatives... La faiblesse du syndicalisme étudiant,
- l'absence de victoire syndicale importante dans la profession depuis 433
- 1989 (l'essentiel de ce que nous obtenons depuis est d'empêcher 434
- quelques réformes de se mettre en place, ce qui n'est guère visible). 435
- Les difficultés de syndicalisation du SNUEP, et aussi des autres 436
- organisations syndicales n'appartenant pas à la FSU, rendent difficile 437
- 438 la vie syndicale dans beaucoup de lycées professionnels. Sans
- contourner les adhérents des différents syndicats qui doivent 439
- s'exprimer sur cette question, le SNES doit explorer les moyens de 440
- construire un « syndicat du second degré » le plus large possible. 441
- Par ailleurs la faiblesse des rémunérations, les difficultés croissantes dans l'exercice 442
- 443 des métiers de l'éducation et les résultats insuffisants (important écart entre
- 444 performances les plus élevées et les plus faibles par exemple...) du système
- éducatif français qui induisent de fortes interrogations sur ses missions, peuvent 445
- 446 pousser une partie des personnels à la recherche de solutions personnelles ou
- 447 locales plutôt que dans la lutte collective. Dans un tel contexte, le SNES, malgré la confiance qui lui a été renouvelée lors des élections professionnelles d'octobre
- 448 449 2011, a du mal à faire partager l'idée que ses exigences de démocratisation ne sont
- 450 pas utopiques et à entraîner dans l'action la majorité des personnels. Les taux de
- 451 syndicalisation des stagiaires au cours de l'année 2010-2011 montrent pourtant

- qu'il est capable, lorsqu'il articule action revendicative et réponses aux questions quotidiennes, d'apparaître aux yeux des personnels comme la référence syndicale dans le second degré et de mener une campagne médiatique efficace.
- **3.1.2** La question de la stratégie et des alliances va se poser de façon centrale dans les mois à venir, et dépendra largement des résultats des élections présidentielles et législatives. Dans l'immédiat le SNES, en tant qu'organisation majoritaire du second degré, a la responsabilité d'interpeller les candidats à ces élections, aux niveaux national et local, sur la base de son projet éducatif et de transformation sociale, et des aspirations qui sont celles de nos professions.
- 461 **3.1.3** Le gouvernement avait pris des engagements en matière de moyens 462 syndicaux lors des discussions liées à la loi sur le dialogue sociale. Force est de constater que la situation actuelle en est loin. S'agissant des moyens syndicaux des 463 464 menaces importantes continuent de peser à moyen terme visant à les diminuer 465 dans l'Éducation nationale déjà pourtant considérablement défavorisée. Rien n'est 466 amélioré en matière de prise en charge par l'État des locaux syndicaux. Le SNES, 467 avec la FSU continuera d'exiger que les engagements en matière de moyens 468 syndicaux soient respectés et que les mesures prises aillent dans le sens du développement des droits syndicaux des personnels et des organisations 469 470 syndicales, ainsi que des moyens humains et matériels pour les exercer. Le décret sur les moyens syndicaux est maintenant sorti : il nous faut 471 en faire une analyse et préparer nos revendications (abrogation? 472 473 renégociation et sur quelle base ?) qu'il faudra mettre en discussion 474 très rapidement en cas de victoire de la Gauche.
- Il faut porter des revendications concrètes dans ce domaine : 475 protection des représentants syndicaux, droits syndicaux dans 476 477 l'établissement (photocopies, heure syndicale, casier, respect de 478 l'affichage syndical, renforcement des décharges syndicales...) et 479 refuser leur monétarisation. Le droit des élus titulaires et suppléants dans les instances doit aussi être rediscuté pour être amélioré. Il 480 faut également revenir à une attribution des movens syndicaux et de 481 la mesure de représentativité en fonction des résultats aux CAP et 482 483 non des CT.

## • 3.2 Le SNES dans le débat politique

- Le rapport du syndicalisme aux partis politiques est une composante de son rapport au politique. Le SNES doit poursuivre le travail engagé depuis le dernier congrès dans ses relations avec les partis politiques : interpellations, organisation de débats... y compris en dehors des périodes électorales.
- 489 Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, de peser sur 490 les programmes des organisations politiques et sur le débat public trop souvent 491 enfermé dans des schémas stéréotypés, qu'il faut combattre, sur l'éducation 492 (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, école du socle, inefficacité du 493 service public d'orientation...) ou sur l'économie (réduction des dépenses de l'État, 494 ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du 495 service public...). L'organisation de l'État et les pouvoirs accrus des collectivités 496 locales imposent que cette démarche soit mise en œuvre tant aux niveaux régional et départemental qu'au niveau national. Elle doit reposer sur plusieurs piliers : 497 498 transparence, souci intransigeant de l'indépendance syndicale, respect des 499 prérogatives de chacun des partenaires.

- 500 Elle doit être articulée avec l'élaboration de nos analyses et revendications, la
- 501 mobilisation des collègues et les campagnes d'opinion qui doivent être développées.
- 502 Les relations avec les médias doivent permettre une plus grande visibilité dans
- 503 l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité.
- 504 Le SNES doit poursuivre son travail commun avec les organisations de parents
- 505 d'élèves, de lycéens, les mouvements pédagogiques, sous toutes les formes
- 506 permettant de construire des revendications et des actions communes.

## 3.3 Une communication offensive et cohérente

- Les outils de communication sont nombreux et utilisés à tous les niveaux du SNES : 508
- 509 publications papier régulières ou hors série, sites Internet, lettres flash,
- communiqués de presse et présence dans les médias, expérimentation des réseaux 510
- 511 sociaux...

507

522

- 512 Dans la poursuite du travail déjà effectué, il faut rechercher une plus grande
- 513 cohérence dans une stratégie plus clairement définie du point de vue des outils
- utilisés, des objectifs recherchés et des publics visés. Cette réflexion doit se 514
- construire sur une analyse des demandes et des besoins des différents publics 515
- (médias, syndiqués, militants, acteurs politiques...), et aussi de l'impact des 516
- 517 différents outils et enfin des évolutions liées à la société de communication.
- 518 Menée conjointement au niveau national et académique, elle pourrait
- 519 gagner à s'appuyer sur un regard extérieur et professionnel (sondages, études de lectorat, conseils en communication...). 520
- 521 Quatre enjeux s'imposent :
  - la réactivité par rapport à l'actualité ;
    - l'adaptabilité dans le choix des outils et des formes de communication ;
- la visibilité du SNES ; La responsabilité éclatée du SNES sous la 524
- 525 direction de 3 secrétaires généraux, doit être repensée pour
- redonner du lien et un fonctionnement collectif aux différents 526
- secteurs. Un seul secrétaire général permettrait de donner cette 527
- 528 cohérence globale au projet du SNES mieux perceptible et une
- meilleure visibilité du SNES, syndicat majoritaire, y compris dans les 529
- médias. 530
- 531 • la cohérence et la complémentarité entre les supports utilisés pour la 532 communication.
- 533 À ce titre, la question de la complémentarité des publications papier avec la
- 534 communication numérique est centrale. La communication numérique est plus
- 535 adaptée au besoin de réactivité face à l'actualité tandis que la publication papier
- 536 permet des analyses plus fouillées, des « retour sur », des pistes de réflexion...
- 537 Ainsi, la stratégie de communication pourrait s'organiser autour de trois axes :
- 538 1. Refonder le site pour faire une place plus grande, sinon centrale à :
- 539 • l'actualité ;
- 540 • les outils pour les S1 (du type abécédaire, fiche mémos, questions réponses...);
- 541 les outils d'analyse pour les militants des S2 et S3 qui ont besoin
- d'analyse plus fouillées et d'outils pour agir dans les instances 542
- comme sur le terrain (compte-rendu des instances de concertation 543
- et des débats de fond, mémos sur les modalités d'action dans les 544 545 nouvelles instances...).

• la mobilisation (tract, pétition, vidéos à partager...).

547 2. En lien avec le site mettre en place une <del>newsletter</del> régulière à destination des syndiqués et d'éventuels abonnés. Elle doit permettre une moindre fréquence de 548 publication de L'US-tabloïd. Doit-on envisager que l'abonnement à cette 549 550 newsletter soit ouvert à des non-syndiqués ? La lettre d'information doit être publiée à un rythme régulier, afin de créer une habitude chez 551 les syndiqués. L'abonnement est automatique pour les syndiqués 552 (avec possibilité de se désinscrire), des non syndiqués peuvent 553 s'abonner, sachant que certaines informations seront protégées et 554 accessibles avec l'identifiant syndiqué. C'est nécessaire pour 555 populariser nos prises de position et inciter à la syndicalisation ; 556 557 n'oublions pas non plus que les moyens syndicaux sont issus des 558 élections (jusqu'en 2008, notre potentiel électeurs était quasiment le double du nombre de syndiqués). En cas d'information urgente, un 559 560 courriel est envoyé par le SG aux syndiqués.

## 3. Repenser les publications papier

546

561

562563

564

581

582

583

584

585 586

587

- réduire le nombre et la périodicité des publications papiers régulières (L'US-tabloïd moins fréquente, L'US-Mag rénovée et moins tournée vers l'actualité immédiate...).
- développer les publications « grand public » de type plaquettes courtes pour 565 diffusion dans les établissements sur des sujets précis de mobilisation/d'actu, etc. 566 567 et les outils assurant une grande visibilité (affiches, tracts...). Les publications « papier » : les S1 sont submergés par les publications « papier » 568 envoyées au moment des élections, cela provoque parfois des 569 570 retours négatifs (impression de gâchis, de dépenses somptuaires alors que la syndicalisation est difficile et que le montant de 571 l'adhésion y est un frein). Ces publications ne font en outre 572 qu'effleurer les sujets et ne permettent pas de distinguer 573 l'originalité du SNES par rapport à d'autres organisations syndicales. 574 Le format actuel des articles de l'US, articles courts, répétitifs, sans 575 analyse, donne l'impression que l'on écrit toujours la même chose. Il 576 faut réfléchir à une ligne éditoriale et peut être à l'alternance d'infos 577 rapides et d'analyses plus approfondies. L'US Mag veut se donner 578 l'apparence de toucher à tous les sujets et semble fort peu 579 580 s'adresser aux syndiqués : il faut débattre de son contenu.

## • 3.4 L'engagement militant

**3.4.1** La force du SNES repose en premier lieu sur son réseau de militants (locaux, départementaux, académiques et nationaux). Le départ à la retraite de générations massivement syndiquées et de militants expérimentés et en responsabilité a conduit à un renouvellement important des responsables à tous les niveaux, qui n'est pas encore achevé et doit se pour- suivre avec, entre autres, le souci de la parité.

Comment encore améliorer le renouvellement et le rajeunissement des cadres militants ? Comment mieux concilier investissement militant et vie professionnelle et personnelle ? Beaucoup reste encore à faire et l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement, allié à la stratégie ministérielle de renvoyer au local la responsabilité de la détermination des moyens de mise en œuvre des réformes et orientations nationales, posera de nouveaux problèmes dans l'organisation de la

- 594 lutte syndicale dans les S1.
- 595 Comment faire face à cette situation nouvelle ? Comment donner les moyens aux
- 596 secrétaires de S1 d'assumer leurs responsabilités sans craindre d'être soumis à
- 597 l'arbitraire du chef d'établissement ? Cela nécessite- t-il des droits nouveaux à
- revendiquer?
- 3.4.2 Plus largement les nouveaux modes de « gouvernance » et de pilotage du
- 600 système, mis en place à travers les réformes, font surgir de nouveaux défis. Ainsi
- les liens entre situation individuelle et politique éducative vont de moins en moins
- de soi, les particularités se multiplient, les objectifs immédiats différent de plus en
- 603 plus d'un établissement à l'autre, l'individualisation des carrières et des conditions
- 604 d'emploi s'accentue...
- Dans ces conditions comment construire l'articulation entre les revendications
- 606 nationales et les revendications locales nées des situations particulières créées par
- la déréglementation instituée en méthode de gestion ? Faut-il redéployer une partie
- de nos moyens entre les différents niveaux du syndicat ? Comment mieux tirer
- 609 partie du travail important et parfois méconnu dans le SNES accompli par
- 610 nos représentants dans les instances paritaires et les nouveaux CT?
- 611 L'élaboration et la diffusion systématique de comptes rendus
- 612 synthétiques pourraient permettre la mutualisation et l'échange. Le
- 613 SNES doit revendiquer un statut du représentant syndical élu, avec
- des décharges de service qui ne soient pas prises sur les moyens
- 615 syndicaux. Il faut aussi obtenir l'harmonisation des décharges
- 616 attribuées par les CESR.

## • 3.5 La syndicalisation

- 618 **3.5.1** Même si 2010-2011 marque un ralentissement de la chute régulière du
- nombre de syndiqués, le nombre de syndiqués actifs n'a jamais été aussi bas
- depuis des décennies. Nous ne syndiquons qu'un actif sur 6 quand nous en
- 621 syndiquions près de 1 sur 3 il y a 30 ans. La hausse du nombre de syndiqués
- retraités, bien que ne prenant pas un très grand essor, ne doit pas masquer cette
- 623 baisse des actifs que ne peut expliquer la seule baisse des effectifs dans
- 624 l'éducation.
- 625 L'étude des taux de syndicalisation au SNES suivant divers critères (âge, sexe,
- 626 conditions d'emploi, établissements d'affectation, académie) menée sur l'année
- 627 2009-2010 révèle plusieurs éléments.
- Même si la répartition des syndiqués du SNES est assez semblable à celle de la
- profession, des différences significatives peuvent apparaître suivant les académies,
- 630 différences liées à l'histoire mais aussi à des spécificités qu'il faut identifier et
- 631 travailler.
- 632 Les moins de 36 ans qui représentent un tiers de la profession ont un taux de
- 633 syndicalisation inférieur de 5,5 points à celui des plus de 35 ans. Le taux de
- 634 syndicalisation en collège est inférieur de 3 points à celui constaté pour les lycées.
- 635 Les TZR, quel que soit leur âge, se syndiquent plus au SNES que les collègues en
- poste fixe. Dans tous les cas, les taux de syndicalisation sont meilleurs chez les
- femmes que chez les hommes. **Il faut aussi réfléchir à une attitude**
- 638 commune à toutes les académies concernant l'information faite aux
- 639 syndiqués suite aux CAPA. Nous considérons que seuls les syndiqués
- 640 AJ et NAJ et les PRA doivent faire l'objet d'une information sur leur
- carrière, le cas échéant avec un bulletin d'adhésion, exception faite

- 642 <u>des stagiaires. Les syndiqués peuvent en effet légitimement</u>
- s'interroger de l'utilité d'adhérer s'ils ne font l'objet d'aucun
- 644 traitement particulier, et si leur cotisation sert à informer un non
- 645 **syndiqué qui n'a rien demandé.**
- 646 Ces constats imposent trois priorités essentielles :
- redynamiser notre présence dans tous les établissements, en particulier par le développement des heures d'informations syndicales avec la présence de responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES;
- mieux prendre en compte les difficultés spécifiques des jeunes collègues, 651 particulièrement lors de leur première année d'exercice après leur 652 titularisation en articulant leur défense individuelle avec les revendications 653 générales pour nos professions et le système éducatif;
- prendre des initiatives spécifiques d'échanges et de discussion avec les collègues des collèges.
  - **3.5.2** La réforme de la formation des maîtres pose d'une autre manière la question de l'accueil des nouveaux recrutés. Sans tomber dans le piège d'une substitution à la formation initiale devenue inexistante ou dans celui d'un modèle pédagogique estampillé SNES, comment pouvons-nous accompagner les entrants dans le métier en articulant accueil syndical et réponses aux questions quotidiennes de collègues placés dans une situation intenable par manque de repères et de formation ? Comment articuler cet accueil avec des mots d'ordre d'action indispensables qui peuvent apparaître parfois contradictoires avec cette volonté d'aide professionnelle et de solidarité en direction de ces jeunes collègues ?
- 665 3.5.3 Ces différents éléments ne sont pas à isoler les uns des autres car les plus jeunes collègues et les stagiaires sont concentrés dans certaines académies et sont 666 plus nombreux en collèges. C'est donc une action d'ensemble avec des movens 667 668 particuliers qu'il faut mener dans ces académies formatrices et pépinières de 669 syndiqués et de militants qui doivent essaimer dans tout le syndicat. Les politiques 670 menées (relances téléphoniques, maintien 671 d'affichage..., etc.) ont permis de garder un lien trop ténu avec nos syndiqués là où 672 nous n'avons pas de S1 organisé. Mais ces politiques ne suffisent pas et un nom de 673 secrétaire de S1 ne garantit pas une activité du S1.
- La syndicalisation des AED n'est que peu prise en charge par les S1 quand il y en a. Un effort très important doit continuer à être fait en direction de ces personnels particulièrement soumis aux décisions unilatérales du chef d'établissement.
- 3.5.4 La baisse de syndicalisation induit une diminution de ressources qui peut contraindre à terme à des révisions des budgets du S4 et des S3. La baisse du montant des cotisations décidée pour quelques catégories n'a eu aucun effet, c'est pourquoi le SNES va rétablir des cotisations calculées sur les mêmes
- 681 <u>bases pour tous les adhérents actifs. Il faut constater aussi que</u>
- 682 <u>l'adhésion automatique n'a pas permis d'enrayer la baisse de la syndicalisation</u>
- 683 **syndicalisation.**

657

658

659

660

661

662

663

664

684 **Même si ce n'est pas l'essentiel, nos moyens de paiement peuvent être**685 **modernisés avec l'ouverture de l'adhésion en ligne par carte bancaire**, la
686 proposition systématique d'une mensualisation suffisamment étalée dans le temps,
687 d'autant plus que les secrétaires et trésoriers de S1 ont un accès web facile à la
688 situation syndicale de leurs adhérents.

- **3.5.5** L'engagement des retraités dans les diverses structures (SFR, FGR...) impose
- 690 un travail d'équipe des retraités et le recours à la logistique du syndicat et de la
- 691 fédération. Dans les S2, S3, S4 les retraités participent aux instances, aux actions,
- assurent des permanences (pouvoir d'achat, retraite, protection sociale, autres),
- animent des réunions. Leur apport est non négligeable et leur présence dans
- 694 **tous les congrès va de soi**. Le SNES s'efforce de leur donner les moyens de
- répondre à leurs problèmes particuliers juridiques, culturels ou sociaux. **Un travail**
- 696 important ne doit-il pas être fait au niveau des néo-retraités pour mieux
- 697 anticiper et prendre en compte la réalité du passage à la retraite et faire
- 698 évoluer avec eux l'outil syndical ? Comment développer la défense
- 699 individuelle et un apport de services aux retraités ? Qu'apporte le SNES
- 700 à un retraité ou qu'apporte un retraité au SNES ? Un actif se
- 701 syndique pour défendre collectivement des revendications générales
- 702 (défense du système public d'éducation, défense du pouvoir d'achat,
- 703 <u>lutte contre les inégalités...) mais il se syndique aussi pour des</u>
- 704 <u>revendications individuelles (promotion, mutation, conflit avec la</u>
- 705 **hiérarchie...**)
- 706 **Quand cet actif devient retraité, les revendications individuelles ne**
- 707 sont plus aussi manifestes : peu de retraités nous contactent pour
- 708 <u>résoudre des problèmes particuliers qui pourtant existent (pour</u>
- 709 l'accès aux soins par exemple ou pour les transports, le logement).
- 710 Ce sont donc les revendications générales qui restent l'élément
- 711 moteur de l'adhésion au SNES pour un retraité : il est à noter que les
- 712 manifestations « Education » « Fonction Publique » ou
- 713 « Interpro » mobilisent parfois davantage les retraités que les
- 714 manifestations estampillées « retraités ».
- 715 Ce sont donc surtout les militants convaincus qui continuent à se
- 716 syndiquer au SNES lorsqu'ils quittent la vie active. Or si le nombre
- 717 de syndiqués actifs baisse (1 actif sur 6 est syndiqué contre 1 sur 3
- 718 <u>il y a 30 ans), cela s'explique par une montée de l'individualisme</u>
- 719 (aussi lié à un manque de culture politique) et cet individualisme est
- 720 aussi hélas de plus en plus présent chez nos syndiqués pour qui le
- 721 SNES doit d'abord, voire surtout, être un outil pour la défense
- 722 <u>d'intérêts particuliers. Il n'est donc pas étonnant que la hausse du</u>
- 723 <u>nombre de syndiqués néo-retraités ne soit pas aussi importante</u>
- 724 **qu'on aurait pu l'espérer.**
- 725 Alors que peut apporter comme services les SNES aux retraités ?
- 726 <u>peut être un Mémo comme cela est fait pour les S1 des lycées et</u>
- 727 collèges, rappelant notamment les droits en matière de santé, de
- 728 protection sociale, d'aides financières et expliquant ce que sont
- 729 différentes structures comme les CODERPA, les CLIC, la SRIAS...
- 730 Il faudrait aussi envoyer « l'US RETRAITÉS » aux retraitables pour
- 731 leur montrer qu'il existe toujours une vie syndicale à la retraite et
- 732 organiser des réunions d'accueil pour ces pré-retraitables.

735 Le SNES doit améliorer une offre de stages de formation, destinée à couvrir les 736 enjeux essentiels: mise à jour de connaissances (métier, carrières, contenus...), 737 réflexion sur les dynamiques en cours (évolution du métier, conditions 738 d'apprentissage du métier, accroissement de l'individualisation des carrières et de 739 l'autonomie des établissements, évolution du paysage syndical, évolutions socio-740 économiques, rapport au politique), partage des pratiques d'action militante 741 (campagne militante, syndicalisation, campagne de communication, pratique des 742 réunions, etc.).

Dans le contexte du départ massif de générations militantes, l'impératif demeure d'un passage de la mémoire militante : comment et pourquoi se sont construites les revendications? La connaissance de l'histoire du SNES, de la FSU, la compréhension de la particularité du syndicalisme enseignant dans le paysage syndical français et européen doivent permettre de donner ces éléments pour débattre des évolutions nécessaires pour renforcer l'efficacité de notre syndicalisme. Comment améliorer la cohérence entre la formation syndicale nationale, formatrice de formateurs, et ses déclinaisons académiques ? Comment susciter l'appétit de formation chez les militants, améliorer les conditions concrètes de diffusion de l'offre de formation, en mesurer mieux les apports ? Comment améliorer la complémentarité entre l'offre de formation du SNES et celle de la FSU ? Nous ne recevons plus de lettre d'information syndicale indiquant comment organiser un stage, les modalités... L'inscription des syndiqués à un stage national ne passe plus par le S3 ce qui créé des confusions. Est-il possible de faire un bilan des stages de formation syndicale organisés cette année ? Il nous semble que la répétition des mêmes jours calendaires, les relances parfois tardives, l'absence d'informations sur le contenu même (ou alors à la dernière minute, donc trop tard) ... ont rendu la présence militante encore plus difficile. Peut-être faudrait-il lister en juin avec les s2 et s3 quelques thèmes de formation syndicale considérés comme prioritaires chaque année pour assurer une présence des S3 plus nombreuse et une meilleure participation. La diffusion systématique des comptes rendus et des diaporamas par envoi aux S3 et mise sur le site pourraient aussi contribuer à renforcer la formation syndicale.

# **3.7 : Action juridique.**

743

744

745

746

747

748

749

750

751 752

753

754

755

756 757

758

759

760

761

762

763

764

765

766767

768

770 L'administration multiplie les relectures des textes réglementaires et 771 des statuts, ce qui provoque systématiquement des reculs dont tous les collègues subissent les conséquences en matière de droits et de 772 773 conditions de travail. Chaque académie voire chaque département est le terrain d'applications différentes de ces textes (calculs des 774 775 groupes, décharges de services, moyens comme ceux afférents à la 776 chorale, fonctionnement des CA). Le SNES doit revendiquer un retour à un État de droit avec des règles claires applicables à tous. 777 En attendant, notre action syndicale doit se livrer à une lecture et 778 une approche techniques et juridiques des textes. N'est-il pas temps 779 que le SNES fasse des questions juridiques un véritable atout pour 780 remporter des victoires ? Il ne s'agit nullement de concurrencer nos 781 actions syndicales de terrain, ni de déléguer à des professionnels du 782 783 droit ce qui doit rester piloté par des militants syndicaux en lien

- 784 avec la direction du SNES, mais d'investir davantage au niveau
- 785 <u>national dans ces questions juridiques en accentuant le travail avec</u>
- 786 <u>un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit administratif pour</u>
- 787 tenter de remporter des victoires syndicales en menant de pair
- 788 militantisme et action juridique.

#### 4. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

- 790 La situation économique et sociale nationale, européenne et mondiale nécessite une
- 791 intervention de toutes les forces syndicales à tous les niveaux de prise de décision
- 792 qu'ils soient européens ou mondiaux. Le syndicalisme international ne peut
- 793 remplacer le syndicalisme dans chaque pays mais il en est un complément
- 794 indispensable. Le syndicalisme international doit passer de la représentation
- 795 à l'action ; Cependant, le syndicalisme international, tel que le
- 796 construisent la CSI et la CES, doit passer de la représentation à
- 797 <u>l'action et de la cogestion au rapport de forces.</u>
- 798 L'action internationale, c'est actuellement faire des propositions pour que les
- 799 organisations syndicales internationales portent des alternatives aux politiques néo-
- 800 libérales et agissent pour qu'elles soient mises en œuvre selon des modalités
- 801 <u>d'action plus conflictuelles.</u>
- 802 L'initiative du Comité Syndical Européen de l'Éducation du 20 janvier
- 803 **2012** est un début mais quelles suites peut-on lui donner ? Quels autres
- 804 modes d'intervention le CSEE au niveau européen et l'IE au niveau mondial
- 805 peuvent-ils développer ? Vu le rôle du FMI, l'IE n'aurait-elle pas intérêt à y
- 806 **organiser une initiative ?**
- Ces actions ne peuvent être déconnectées des actions nationales. Les
- 808 organisations nationales doivent v avoir toute leur place et pouvoir s'v exprimer.
- 809 Quel rôle supplémentaire peuvent-elles avoir ?
- Dans les « printemps » arabes, les forces syndicales indépendantes ont joué un
- rôle de premier plan en Tunisie. La Confédération Syndicale Internationale (CSI) a
- soutenu ces forces syndicales. Des élections ont eu lieu dans certains pays comme
- 813 l'Egypte, le Maroc ou la Tunisie. Les syndicalistes de ces pays doutent que les
- changements politiques répondent aux aspirations démocratiques, économiques et
- sociales des populations. D'une manière générale, quel rôle le syndicalisme
- international peut-il jouer dans les luttes pour les changements politiques ?
- 817 Au niveau de la solidarité, le syndicalisme international est confronté à de
- 818 nombreuses situations de non respect des droits syndicaux voire de répression
- comme en Turquie où 25 dirigeants d'EGITIM-SEN ont été condamnés à des peines
- 820 de prison.
- •Comment dépasser le discours nécessaire ? Quelles actions les organisations
- 822 européennes et internationales peuvent-elles développer ?
- •Quelles réponses spécifiques peut apporter le SNES vis-à-vis des autorités
- françaises, des autres syndicats et des institutions internationales ?
- 825 Le SNES est préoccupé par l'absence d'affiliation internationale de la FSU.
- 826 L'affiliation à la CES a fait l'objet d'un premier contact avec la Secrétaire Générale.
- 827 La demande d'affiliation à la CSI n'a pas été relancée et celle à l'Internationale des
- 828 Services Publics (ISP) n'a pas été présentée. Est-ce la priorité donnée aux
- 829 forums sociaux qui en est responsable ? Comment faire pour que
- 830 l'international prenne toute sa place dans l'activité de la FSU ? Quelles

831	propositions le SNES peut-il faire pour améliorer l'activité syndicale
832	internationale de la FSU? La réponse des dirigeants actuels des
833	différents pays européens à la crise consiste en la mise à mal des
834	acquis sociaux. Cela se traduit par des mesures d'austérité,
835	« standardisées » par le modèle libéral, dans tous les pays. Au
836	travers de mobilisations syndicales de grande ampleur, comme par
837	exemple en Grèce, la même contestation et les mêmes
838	revendications fortes expriment les mêmes alternatives crédibles à
839	cette austérité. La CES ne parvient pourtant pas à synthétiser ces
840	revendications et s'en tient toujours à des stratégies inefficaces de
841	lobbying et de représentation sans parvenir à remettre clairement
842	en cause le système économique qui gouverne l'Europe. La preuve
843	en sont les derniers appels à l'action de la CES, déclinés en
844	intersyndicales nationales, qui n'ont abouti qu'à des plates-formes
845	vagues et incompréhensibles pour les travailleurs et produit une
846	mobilisation dérisoire et symbolique au regard des réels enjeux
847	auxquels les peuples sont confrontés au quotidien.
848	Les questions syndicales internationales sont actuellement affaires
849	de spécialistes et d'appareil à des années lumières des
850	préoccupations des syndiqués. Rien n'a été fait pour que ces
851	questions prennent une place plus importante dans nos débats
852	syndicaux. Il faut absolument que les questions internationales
853	deviennent une réalité dans l'information donnée régulièrement aux
854	militants et aux syndiqués mais aussi dans nos débats syndicaux :
855	infos sur les luttes, mais aussi analyses et débats sur les traités, les
856	pactes, les rapports produits par la commission européenne ou le
857	parlement européenQuelle que soit l'affiliation de la FSU à la CSI
858	ou à la CES, le SNES estime qu'il est important de dialoguer avec
859	tout le mouvement syndical international et donc de prendre contact
860	avec la FSM. La FSU se doit d'être en relation avec toutes les
861	organisations syndicales internationales. Pour autant, cela
862	n'implique pas nécessairement l'adhésion à des structures de
863	cogestion qui ne permettent pas d'envisager la mobilisation sur les
864	valeurs et les perspectives de société portées par le SNES et la FSU.